

Rapport financier exercice 2022

L'exercice 2022 est marqué par une reprise encore timide de l'activité qui ne permet pas de retrouver le niveau de 2019.

Cette reprise est mise à mal par des difficultés de recrutement en animation en cuisine et au ménage qui a amené à la suppression d'un séjour en décembre 2022.

Quelques chiffres

La progression de la production de l'exercice comparée à 2021 est forte : 256 558€ versus 193 910€ soit une augmentation de 32%. Mais nous sommes encore loin du chiffre d'affaires de l'année de référence 2019.

Les cotisations ont légèrement augmenté (4 145€ pour 3 680€ en 2021, mais 4 740€ en 2020) alors que les dons sont encore en baisse (22 238€ en 2022 contre 23 791€ en 2021 et 29 275€ en 2020). Ces baisses sont inquiétantes car chaque année nous faisons le même constat d'une érosion de ces revenus. Une communication auprès de nos adhérents doit à nouveau être envisagée. De gros investissements sont programmés et nous devons mobiliser nos donateurs pour accompagner ces dépenses.

Cette année, nous avons perçu de très faibles subventions d'exploitation provenant de quelques communes du Trièves (1 300€).

Les achats compte tenu de la reprise d'activité ont légèrement augmenté passant de 110 845€ en 2021 à 115 144€ en 2022 soit une progression de 3,8% plus faible que la progression du chiffre d'affaire. Rappelons que certaines dépenses sont incompressibles comme les contrats d'entretien et pas touchées par la fluctuation de l'activité.

Les charges de personnel sont à distinguer entre les salaires des permanents et les salaires des saisonniers totalement liés à l'activité. Les salaires des permanents ont augmenté compte tenu de la reprise de l'activité et la fin du chômage technique passant de 68 345€ en 2021 à 79 819€ en 2022 mais nous revenons à des chiffres proches de ceux de 2019. Les salaires des saisonniers (80 000€) sont cohérents avec le niveau d'activité. Rappelons le départ du permanent technique dans le cadre d'une rupture conventionnelle et son non-remplacement.

Enfin la capacité d'autofinancement est devenue négative à -80 924€

La trésorerie reste bonne à 433 000€ mais une baisse importante (732 556€ en 2021) suite aux investissements réalisés en 2022. Nous disions en 2021 « la bonne trésorerie cache le manque de chiffre d'affaires qui doit augmenter de façon importante en 2022, et surtout une meilleure rentabilité de nos séjours au regard de la baisse des aides et cotisations ». Le résultat 2022 n'est pas conforme à notre attente et seule la rentabilité de notre activité nous permettant de dégager de la capacité d'autofinancement nous permettra d'envisager sereinement des investissements.

Les investissements

Les investissements en 2022 ont été importants conformément au plan d'investissement sur plusieurs années que nous avons construit.

D'un montant de 165 000€, il montre notre ambition de construire l'avenir. Comme rappelé dans le rapport moral, nos obligations de mettre nos bâtiments en conformité avec la loi concernant l'accueil d'un public handicapé (travaux inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) que nous avons déposé en préfecture) nous ont amené à réaliser :

Principaux investissements	Montant
Portes automatiques Pavillon et Ermitage	44 500€
Etude agrandissement Pavillon	20 456€
Accès WC PMR Ermitage	12 305€
Lave-linge + sèche-linge Pavillon	7 627€
Désembouage chaudières	11 100€
Vidéo projecteur	870€
Création site internet	8 000€

Conclusion

En début d'année, nous avons actualisé notre PPI (plan pluriannuel d'investissement) afin de planifier nos investissements sur les 3 années qui viennent en conformité avec nos résultats et nos perspectives financières.

Nous devons au plus tard en 2024 retrouver des marges de manœuvre pour financer ces investissements. Le « trésor de guerre » que nous possédons ne doit pas financer les gros investissements. Le choix que l'association souhaite faire passe par de l'emprunt. Mais pour qu'un établissement financier nous prête de l'argent, nous devons présenter des résultats positifs.

L'association fera le choix en 2023 de faire l'investissement d'un nouveau collaborateur afin d'augmenter ce chiffre d'affaires. Au regard des résultats à la fin de cet exercice et plus encore de celui de 2024, nous pourrons décider si nous engageons notre association dans ces investissements.